D5 – La sécurité des systèmes d’information

Chapitre 1 - L’obligation de sécuriser les données numériques

L’information est un bien immatériel indispensable. Elle peut être commerciale, sociale, financière et technologique.

Les informations sont détenues par l’entreprise et constitue un patrimoine dont la valeur n’est pas à négliger.

Les données numériques doivent faire l’objet d’une grande vigilance de la part des responsables IT mais également de tous les collaborateurs de l’entreprise.

La sécurité des données n’appartient pas uniquement aux services informatique.

A – Les risques

1. Les données stockées

Doivent etre protégées contre les négligences internes.

Contre des agissements frauduleux ou malveillant (interne/externe).

La perte de données numériques peut entrainer de grave conséquence pour l’entreprise.

Celle-ci doit identifier les risques potentiels et mettre en place une politique de sécurité du SI.

2) Catégories de risque :

RISQUE INTERNE :

Le non respect des habilitations.

Divulgation involontaire

Perte de l’information par négligence

Risque défaillance matériel

Risque externe

Intervention de tiers malveillant (intrusion dans le si) => but = alterer/voler/détruire ou perturber le traitement (données)

La loi punit la criminalité informatique.

3) L’organisation

L’entreprise doit rester vigilante vis a viz des délits commis grace a de technologies.

Des solutions techniques

4) Audit de sécurité

Sécurisation du réseau

On peut aussi mettre en place d’un contrôle d’accès aux informations

Mettre en place l’authentifications des users

B – Protection des données numériques par la charte ou le contrat de travail

Dans le cadre de sa politique de sécurité, l’entreprise doit identifier tout les acteurs concernés présentant des risques.

DSI -> Utilisateurs

Le contrat de travail peut comporter des clauses spécifiques.

La charte informatique répertorie toutes les règles de sécurité informatique.

1. Acteurs externe

Les contrats entre l’entreprise et les partenaires exterieurs peuvent comporter des closes spécifiques.

Cela peut prévoir le sort des données en cas de rupture de contrat